



## MESURES DE PREVENTION SANTE DURANT LE CONGRES



### En matière d'infrastructures sanitaires

- La Côte d'Ivoire dispose de 05 Centres Hospitaliers Universitaires
- 88 hôpitaux généraux
- 03 hôpitaux spécialisés
- 12 hôpitaux confessionnels
- 17 centres hospitaliers régionaux
- 2501 établissements sanitaires de 1er contact public
- 01 Service des maladies infectieuses et tropicales
- 01 Institut Pasteur laboratoire de référence qui dispose de 10 appareils dédiés avec une capacité totale 400 échantillons toutes les 06 heures

- 04 centres publics d'une capacité de 307 lits dédiés au COVID dont 40 lits de réanimations équipés (respirateurs, multi paramètre de surveillance, ECG, Oxygénothérapie, etc...)
- 04 centres privés d'une capacité de 60 lits dédiés au COVID dont 24 de réanimations équipés (respirateurs, multi paramètre de surveillance, ECG, Oxygénothérapie, etc...)

## **Les procédures d'entrées en Côte d'Ivoire**

### **❖ Prévention COVID-19**

#### **• A votre arrivée à l'Aéroport d'Abidjan**

- Désinfection systématique des bagages
- Prise de température avec le thermomètre pistolet à infrarouge
- **Tout voyageur arrivant à Abidjan doit présenter un test PCR négatif et si disponible, une attestation ou le passeport vaccinal attestant que le sujet a été vacciné.**
  - Sans test PCR négatif, le voyageur sera prélevé pour un PCR de contrôle.
  - Il regagnera son hôtel mais ne participera à aucune activité jusqu'à l'obtention du résultat du prélèvement PCR.
  - Le résultat du PCR lui sera transmis 2 heures après le prélèvement.
  - En cas de test négatif, il pourra vaquer à ses occupations
  - En cas de test positif, il sera isolé et traité.
  - Le port du masque est obligatoire.
  - Des dispositifs de lavage des mains avec du savon et des gels hydro alcooliques de même que les masques seront disponibles.

#### **• Durant votre séjour à Abidjan**

Pour empêcher la propagation de la COVID-19, suivez ces recommandations :

- Lavez-vous fréquemment les mains. Utilisez du savon et de l'eau, ou une solution hydroalcoolique.
- Tenez-vous à distance de toute personne qui tousse ou éternue.
- Portez un masque lorsque la distanciation physique n'est pas possible.
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche.
- En cas de toux ou d'éternuement, couvrez-vous le nez et la bouche avec le pli du coude ou avec un mouchoir.
- Restez dans votre chambre d'hôtel si vous ne vous sentez pas bien et prenez urgemment contact avec le comité d'organisation pour une mise en relation avec un médecin.
- Informez le médecin si vous avez de la fièvre, que vous toussiez et que vous avez des difficultés à respirer.

Les masques peuvent contribuer à éviter que les personnes qui les portent transmettent le virus à d'autres personnes. Le seul port du masque ne protège pas contre la COVID-19. Il doit être associé à des mesures de distanciation physique et d'hygiène des mains. Suivez les conseils des autorités sanitaires locales.

### ❖ **Situation vaccinale à ce stade**

- 03 types de vaccins en Côte d'Ivoire : Astra Zeneca, Pfizer, Sinopharm
- 775 000 doses injectées

**Les personnes qui ont été potentiellement en contact avec un délégué infecté sont pris en charge par les équipes d'interventions rapides.**

**Ils sont isolés dans leurs chambres d'hôtel ou dans les sites dédiés au confinement.**

**Les contrôles PCR sont faits dans leurs chambres. Les résultats sont donnés dans un délai de 02 heures.**

- Si le contact est positif, il est suivi et traité par cette équipe médicale sans possibilité d'assister au congrès.
- Si le contact est négatif, il est libre de vaguer à ses occupations.

### ❖ **Prévention Fièvre Jaune**

- **Tout voyageur arrivant à Abidjan doit présenter une preuve de vaccination contre la fièvre jaune.**
- L'entrée en Côte d'Ivoire sera refusée aux voyageurs qui ne pourront pas produire un certificat de vaccination contre la fièvre jaune.
- Des équipes de vaccination, postées aux différents points de contrôle sanitaire de l'aéroport, se tiendront à leur disposition pour les vacciner à leur frais et leur délivrer un certificat de vaccination.

### ❖ **Prévention du paludisme : non obligatoire mais recommandée**

Pour la prévention du paludisme chez les ressortissants des pays indemnes de paludisme, conformément aux directives du Programme National de Lutte contre le Paludisme :

- **Prise de Malarone** comprimé pelliculé 100 mg / 250mg (association Proguanil + Atovaquone)

1-Commencer le traitement la veille ou le jour du départ en zone d'endémie.

2-Poursuivre le traitement pendant la durée du risque d'impaludation et 7 jours après avoir quitté la zone d'endémie.

3-La posologie chez les adultes et enfants de plus de 40 kg de poids corporel (environ 12 ans d'âge) est de 1 comprimé par jours pris à heure fixe.

❖ **Procédures mises en place pour endiguer la pandémie dès le déclenchement de la crise sanitaire**

- Mise en place d'un comité de crise
- Sensibilisation et diffusion des mesures préventives
- Elaboration d'un plan d'urgence de riposte
- Renforcement du contrôle sanitaire aux frontières aériennes, maritimes et terrestres
- Détection systématique des cas suspects des voyageurs en provenance des pays touchés par la pandémie
- Quarantaine ou confinement des cas suspects et des contacts des malades dans les centres réquisitionnés par l'Etat (Hôtels et hébergements dédiés)
- Prise en charge des cas confirmés (hospitalisations et ou réanimation)
- Fermeture de tous les établissements préscolaires pendant 30 jours
- Distanciation (01 mètre dans les restaurants et lieux publics)
- Respect des mesures d'hygiène corporelle et comportementale (lavage des mains, interdiction des accolades)
- Fermeture des boites de nuit, cinéma et lieux de spectacles pendant 15 jours renouvelables
- Interdiction des rassemblements de plus de 50 personnes
- Suspension de tous les évènements sportifs et culturels, nationaux et internationaux pendant 15 jours renouvelables
- Ouverture de 13 sites équipés de prise en charge dans les départements

**La commission SANTE du Comité d'Organisation**